



Devenir de la piscine municipale : Synthèse à l'attention de nos concitoyens

La situation actuelle :

Construite dans les années 60, la piscine municipale qui a aujourd'hui près de 60 ans, atteste, malgré tous les travaux d'entretien qui ont pu y être engagés au fil des années, d'un état très dégradé.

Depuis longtemps des diagnostics alarmants s'accumulent, au regard de l'écart grandissant entre l'état de cet équipement et les normes sanitaires et de sécurité actuelles. Lorsque l'équipement était encore en service, les inspecteurs de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, avaient déjà fait preuve de beaucoup d'indulgence envers la commune pour ne pas exiger la fermeture de l'établissement.

La fermeture au public pendant la crise covid, ordonnée comme partout ailleurs en raison des sujétions sanitaires, n'a fait que précipiter l'inévitable : toute réouverture au public devrait désormais passer par une remise aux normes de l'ensemble de l'équipement, et plus concrètement :

- Réhabilitation des deux bassins dont les surfaces imperméables sont très dégradées,
- Reprise de l'ensemble des surfaces de « terrasses » attenantes aux bassins
- Remise aux normes d'accessibilité de tous les espaces,
- Réhabilitation complète des bâtiments vestiaires et des installations techniques comprenant notamment :
 - o Dépollution de l'ensemble des canalisations de traitement de l'eau en raison de la présence de plomb,
 - o Changement des différents groupes de pompes
 - o Changement de l'ensemble des vestiaires, des sols, et des sanitaires, toutes ces installations étant extrêmement vétustes, avec mises aux normes actuelles d'accueil du public (normes sanitaires + Etablissement recevant du public dont accessibilité).
 - o Rénovation - remplacement des toitures

N'oublions pas non plus les aspects écologiques tels que les dépenses énergétiques et de consommation d'eau, qui font peser désormais des aléas d'ouverture non maîtrisés sur ces équipements.

Le montant de ces investissements financiers, travaux et maîtrise d'œuvre, se porterait ainsi à un montant avoisinant les 2 millions d'euros.

La question financière doit aussi être regardée en termes de **coûts de fonctionnement** annuel : le fonctionnement d'une piscine municipale appelant de très nombreuses charges, les principales pouvant être rappelées étant :

- **Les rémunérations du personnel :**
 - o Maîtres-nageurs qualifiés pour la surveillance des bassins de baignade,
 - o Agents d'accueil et de gestion de la régie d'encaissement,
 - o Agents affectés à l'entretien ménager des locaux (très exigeant à juste titre pour ces installations en raison des problématiques sanitaires),
 - o Techniciens d'entretien et de traitement des équipements techniques (bassins, eau, pompes, maintenances des locaux...)

- **Prestations externes** (contrats de maintenances lourdes, de suivi des analyses de qualité de l'eau, contrats d'assurance spécifiques...),
- **Consommations d'eau et d'énergie** (en particulier les groupes pompes).
- **Produits d'entretien et de traitement de l'eau.**
- **Charges de gestion** de l'ensemble de l'équipement

S'agissant ainsi du bilan du budget de fonctionnement d'une telle structure, bien évidemment, les quelques recettes générées par les entrées payantes ne représentent qu'un apport disproportionné par rapport à la somme de l'ensemble des coûts.

Le coût final de fonctionnement sur le budget de la commune (recettes – charges) est ainsi estimé à un déficit minimum de - **50 000 €/an.**

Notons que toute perspective d'élargissement des périodes d'ouverture (par exemple sur les mois de juin et septembre), tout en étant très aléatoire en raison des considérations météorologiques et des contraintes de température d'eau, ne feraient que creuser plus encore ce déficit de fonctionnement en démultipliant les charges pour quelques éventuelles recettes supplémentaires.

Les conclusions des constats sont ainsi les suivantes :

- **Un besoin d'investissement de 1,5 à 2 millions d'euros** qui bloquerait la réalisation de la plupart de tout autre projet pour plusieurs années,
- **Un déficit de fonctionnement annuel de 50 000 €** ; pour un équipement qui connaîtrait 2 mois d'utilisation par an.

Compte-tenu de tout ceci et dans le contexte financier très sensible et incertain que nous traversons, la voie d'une réfection complète de la piscine ne me semble pas souhaitable en tant que telle. Nous préférons, avec mon équipe, écrire un autre projet d'intérêt général pour ce site répondant à un ensemble besoins plus permanents.

Le projet proposé :

Le projet proposé consiste à préférer **une requalification plus globale du site** intégrant **l'implantation de nouveaux services et équipements attendus :**

- **1°) Implantation d'un vaste Espace Santé** regroupant les professionnels de proximité tels que : Médecin, Pharmacien, Dentiste, Infirmiers, Kinésithérapeutes, ainsi que d'autres professions médicales et paramédicales.
Ces espaces bâtis seraient complétés de locaux à destination de nos commerçants qui souhaitent améliorer leur situation actuelle.
- **2°) Réhabilitation de l'école** avec notamment :
 - o Remplacement de la partie actuelle des bâtiments «Algéco »,
 - o Agrandissement de la cour avec des espaces plus spécifiquement adaptés de manière différenciée aux classes maternelles et élémentaires,
 - o Rénovation profonde des autres bâtiments,

- Création de réfectoires plus adaptés,
 - Un accès privilégié à l'ensemble des installations sportives et ludiques implantées en proximité directe de l'école.
- **3°) Création d'un vaste Espace Sports et loisirs** articulé autour des différents types d'installations suivantes :
- **Des espaces de jeux d'eau** pour répondre aux attentes de détente et de rafraîchissement en particulier pendant les mois de fortes chaleurs (avec systèmes de récupération d'eau),
 - **De multiples agrès sportifs de jeu et de fitness d'extérieur**, adaptés aux différents âges (enfants, adultes, seniors),
 - **Des installations de jeux publics pour enfants** adaptés aux différentes âges (différentiation des espaces et des jeux),
 - **La rénovation de nos installations sportives existantes concernant les activités spécifiques** telles que le, football, le basket, le tennis, la pétanque...),
 - **La création de différents nouveaux espaces verts liés à ces équipements, et destinés à la détente et aux temps de pique-nique**, adaptés en particulier aux temps estivaux en famille.

L'ensemble de ces équipements permettra aussi à nos scolaires de disposer d'un plateau sportif complet.

- **5°) Création de places supplémentaires de parking** pour desservir l'accès de tous aux différents services et espaces publics.
- **4°) Création d'une place publique** qui fait aujourd'hui cruellement défaut, au cœur de l'ensemble de ces équipements, et de ceux existant déjà. Localisée probablement au niveau de l'actuel parvis de la salle Maurice Janetti, elle nous permettra de disposer d'un lieu de vie et de partage au cœur du village et en proximité de l'ensemble de ses principaux services.

Ce projet global d'investissement cumule de nombreux avantages :

- **Il permet de réaliser de manière regroupée, de nombreux services attendus** qui seront bénéfiques à notre territoire et ses habitants,
- **Ses composantes seront bien plus facilement éligibles à des subventions publiques** car elles répondent positivement à de nombreux critères et conditions d'actualité, comme :
 - L'amélioration de *l'offre de santé* et *d'accès aux soins*,
 - *Des moyens supplémentaires pour l'éducation* et les conditions d'enseignement,
 - La création d'*Espaces verts*,
 - *La promotion des pratiques sportives* pour les différents âges...

A l'inverse de ces sujets qui sont aujourd'hui identifiés comme **des axes prioritaires de l'action publique**, il serait très difficile d'obtenir des subventions pour un projet de restauration d'une piscine municipale, pour une commune de petite taille comme la nôtre (2 500 habitants), avec le principe désormais établi qui nous invite à favoriser absolument les mutualisations des structures opérationnelles existantes au niveau intercommunal, plutôt qu'une multiplication des installations pour chaque territoire. S'ajoute aussi à ce constat le cadre du contexte actuel s'agissant de la gestion de l'eau qui serait pour le moins peu porteur en faveur de ce projet.

Ainsi, **alors que nos projets porteurs listés ici ont toutes les chances d'être soutenus par des subventions** nous permettant de démultiplier notre capacité d'investissement, a contrario dans l'hypothèse d'une volonté de

réhabilitation de notre installation actuelle, nous nous retrouverions à devoir probablement porter ce chantier sur nos seules finances municipales, ce qui mécaniquement restreindrait considérablement notre potentiel d'investissement.

- **Il concentre nos investissements sur la santé, l'éducation, les pratiques sportives, tout en n'oubliant pas de laisser une large place aux loisirs, à la détente, à la convivialité, et en améliorant également le cadre de vie de l'espace public,** avec la création d'une place de village, d'espaces de commerces de proximité, et de nouveaux parkings.

☞ Dans les prochains jours, seront mis en ligne sur le site de la commune, quelques croquis réalisés par le cabinet d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage qui nous accompagne, ce qui vous permettra de disposer d'une première représentation de ce que pourrait être l'implantation de ces différents équipements.

Bien sûr, par souci de rationalité et de rigueur, nous raisonnons ici en termes de **globalité, qu'il s'agisse de la cohérence des équipements** ainsi que de leur financement. Pour autant, au regard des spécificités propres, chacune des composantes sera pilotée par **un suivi de Maîtrise d'œuvre particulier**, probablement autour des 4 axes différents suivants :

- **La déconstruction** de la friche piscine
- **La création des bâtiments** qui recevront d'une part l'**Espace Santé**, et d'autre part les **locaux commerciaux**,
- **La création des différents espaces ouverts dédiés aux sports, loisirs, et aux accès publics** (place centrale et parkings)
- **La réhabilitation de l'école.**

Enfin, **en termes de dépenses de fonctionnement** sur le budget municipal, ce projet global nous permettra d'avancer au contraire dans **une amélioration de nos charges** :

- **Il ne générera pas de coûts de personnels** supplémentaires,
- **Il réduira nos dépenses d'énergie** (renversement complet de la situation actuelle catastrophique des vieux bâtiments actuels de l'école en termes de consommation d'énergie),
- **En termes de coûts annuels de fonctionnement**, l'Espace Santé sera d'une part réalisé dans **un objectif de construction qui devra être écoresponsable** et la plus **passive possible** du point de vue **énergétique**. Cela se fera en favorisant des bâtiments isolés et très peu consommateurs, mais aussi par le fonctionnement du lieu (énergie, réseaux, entretien ménager, maintenance courante...) qui a vocation à **être au maximum mutualisé entre les professionnels privés de santé** concernés. Les recettes de locations éventuelles contribueront à compenser les coûts pouvant demeurer à la charge de la commune.

Quel calendrier ?

Il est toujours périlleux d'avancer un calendrier précis, (en raison par exemple des délais de procédures de demandes de subventions, des délais de réponses des partenaires, des procédures de consultations de marchés publics, etc...). Voici pour autant des projections succinctes permettant d'avoir quelques idées des délais d'effectivité pour chaque composante du projet :

☞ **Les missions de Maîtrise d'œuvre** (le choix des architectes pilotes pour chaque projet) devraient intervenir dès cet été. Sur la base du travail qui sera conduit par ces partenaires, et en lien avec le travail de concertation avec les différents acteurs concernés pour chaque projet, **le dernier trimestre de cette année** devrait pouvoir voir les dépôts des dossiers détaillés de **demandes de subventions** accompagnés des demandes d'urbanisme.

☞ **L'Espace Santé** devrait voir sa construction engagée sur le **premier semestre 2024**, pour une possible **entrée en service fin 2024 - début 2025**.

☞ **Les nouveaux équipements collectifs de l'espace Sports et Loisirs** pourraient voir leur lancement de chantier dans **l'été 2024**, pour une livraison progressive à compter du **premier semestre 2025**.

☞ **Le chantier de l'école** pourrait voir sa première tranche des travaux **dès juin 2024** avec probablement d'abord la partie extension de nouveaux bâtiments, de la cour, suivie également de la première partie des travaux de réhabilitation ; pour une première livraison des nouvelles installations pour la **rentrée 2025**. Suivra ensuite la deuxième et dernière tranche des travaux de rénovation sur 2026.

☞ **Les nouveaux espaces de parking supplémentaires et la nouvelle place centrale** seront également réalisés sur 2026, venant clôturer la cohérence de l'ensemble.

En guise de conclusion

Sur ce dossier comme sur tous, l'action de l'équipe municipale tente de conjuguer la réponse aux **besoins du territoire** avec également une gestion **prudente, adaptée à nos réalités et à nos moyens**.

La construction de la piscine municipale dans les années 60, sous l'impulsion de Maurice Janetti, s'inscrivait alors pleinement et de la manière qui avait été pensée comme la plus adaptée possible, aux données et attentes de son époque. Elle a ainsi permis à nombre d'entre nous de connaître des moments de vie mémorables dont nous avons encore tant de souvenirs !

Les époques se suivent, et par de nombreux aspects demeurent parfois en continuité, mais présentent aussi leurs réalités nouvelles et leurs propres enjeux.

Ainsi, en cette année 2023, même si notre santé financière est bonne et que nous avons les moyens de déployer des projets d'investissement de qualité, nombres de considérations particulières, que la réalité quotidienne nous rappelle, demeurent très présentes : citons notamment les aléas économiques avec l'inflation, les difficultés énergétiques, la montée des taux de crédits, mais aussi les enjeux de climats avec les déficits de pluie préoccupant, ou encore les questions environnementales avec la gestion de l'eau, les enjeux de sobriété...

Tout cela nous réaffirme que si les lieux sont les mêmes, le contexte a tout de même bien changé. Nos décisions se doivent dès lors d'être à l'écoute **des défis et réalités d'aujourd'hui**, problématique qui est entièrement celle qui se pose avec le devenir de la piscine...

Le projet que nous vous présentons aujourd'hui se propose ainsi de conserver en partie **la destination de loisir** que connaissait ce lieu **autour de la convivialité du sport et de l'eau**. C'est dans ce sens qu'une place centrale est faite aux nombreux jeux d'eau utilisables en saison d'été ainsi qu'aux nombreux agrès sportifs et aux espaces de détente pouvant rassembler toute la famille.

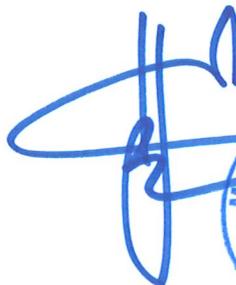
Mais ce projet global s'attache aussi à traiter d'autres attentes très importantes comme le besoin d'un **meilleur accès de tous à l'offre de soin**, ce à quoi répondra le futur **Espace Santé**.

Avec également la définition de **nouveaux espaces verts**, de **parkings supplémentaires** et la création d'une **nouvelle place publique centrale** au cœur de ces équipements, ce sont d'importantes avancées en termes de **cadre de vie** collectif dont chacun pourra profiter.

Enfin, ne consacrant pas l'essentiel de nos finances exclusivement au désir de vouloir faire revivre la piscine, et **en s'inscrivant dans la maîtrise financière que nous avons toujours respectée, (en excluant par exemple absolument de nous surendetter ou d'augmenter la pression fiscale pour tenter de tout financer à tout prix comme pourraient le prôner certains), nous faisons le choix de conserver notre bonne gestion budgétaire** gage de notre sécurité, tout en pouvant tout de même lancer d'autres chantiers importants, comme **la profonde restauration dont a absolument besoin notre école** ainsi que **la réfection de nos routes** sur les différents hameaux de notre vaste territoire communal.

Chers Saint Juliénoises, Chers Saint Juliénois, espérant que ces éléments vous auront été utiles, je vous adresse de nouveau à chacun mes salutations les plus cordiales.

Le 23 mai 2023


Emmanuel HUGOU, Maire

